

AKTUELL

FISCALITÉ INTERNATIONALE

Paradis tu es, paradis tu resteras !

Fabien Grasser

Le Luxembourg demeure une destination de choix pour les multinationales qui veulent échapper aux impôts, selon le « Rapport mondial sur l'évasion fiscale 2024 ».

Avec 49 milliards de dollars transférés en 2020 vers des filiales au Luxembourg, le grand-duché occupe la cinquième position dans la liste des paradis fiscaux préférés des multinationales. Cela représente un peu moins de 5 % des quelque 1.000 milliards de dollars de profits délocalisés chaque année par de grands groupes vers des juridictions à fiscalité avantageuse, selon les données compilées dans un rapport de l'Observatoire européen de la fiscalité, publié le 22 octobre. Le transfert de bénéfices vers les paradis fiscaux y est défini comme « le processus par lequel les entreprises multinationales enregistrent des bénéfices dans des pays à fiscalité relativement faible, au-delà de ce qui relève de leur activité réelle dans ces pays ».

Quelque « 35 % de l'ensemble des bénéfices enregistrés par les entreprises multinationales en dehors de leur pays d'origine » sont transférés vers des paradis fiscaux, indique le « Rapport mondial sur l'évasion fiscale 2024 ». Présenté comme une collaboration sans précédent sur le sujet, ce rapport synthétise le travail de plus de 100 chercheurs et chercheuses et a été notamment coordonné par l'économiste français Gabriel Zucman, directeur de l'Observatoire européen de la fiscalité. Il explore les principales failles permettant aux multinationales et aux grandes fortunes de contourner les impôts. Il propose aussi des solutions, comme une imposition accrue des 3.000 milliardaires recensés dans le monde et dont « les taux d'imposition effectifs vont de 0 à 0,5 % de leur patrimoine ».

Le transfert des bénéfices est l'une des stratégies employées par les grands groupes pour réduire leur facture fiscale sur les profits effectués à l'étranger. Il s'agit des « bénéfices réalisés par Apple en dehors des États-Unis, par BMW en dehors de l'Allemagne, par Toyota en dehors du Japon », illustre le rapport. Les techniques mises en œuvre sont notamment basées sur des échanges intragroupe dans lesquels une filiale établie dans un pays à fiscalité normale achète des services ou contracte des emprunts à des prix artificiellement élevés auprès de filiales domiciliées dans des paradis fiscaux. Un

autre stratagème est de localiser dans les paradis fiscaux brevets, marques ou logos, dont l'usage est ensuite facturé aux filiales domiciliées dans d'autres juridictions.

Des Européens pillent les... Européens

Depuis 1975, le transfert des bénéfices « a explosé et reste à un niveau élevé », déplorent les auteurs de l'étude. Les multiples scandales de ces dernières années qui, à l'image des LuxLeaks, ont révélé les cadeaux fiscaux dont bénéficient les multinationales n'ont rien changé à l'affaire : « En 2015, l'OCDE a lancé le projet de l'érosion de la base et du transfert de bénéfices (BEPS), et en 2017, les États-Unis ont introduit des mesures pour réduire le transfert de bénéfices par les entreprises multinationales américaines. Pourtant, (...) l'étendue du transfert mondial de bénéfices semble n'avoir que peu changé. »

À ce jeu, les multinationales américaines sont les plus voraces, puisque « responsables d'environ 40 % du transfert de bénéfices à l'échelle mondiale ». La première à y perdre est l'Union européenne, avance le rapport, sans davantage de précisions. Il liste treize pays parmi les principaux bénéficiaires des transferts. Cinq sont situés en Europe, dont trois occupent les premières marches du podium. Les Pays-Bas confirment leur pole position de paradis fiscal préféré des multinationales (180 milliards de dollars transférés en 2020). Ils sont suivis par l'Irlande, avec 145 milliards. En troisième position vient la Suisse (83 milliards) et en quatrième, une destination plus exotique, les îles Vierges britanniques (83 milliards). Le Luxembourg est donc cinquième et, à noter, la Belgique pointe à la dixième place du classement. Les autres paradis fiscaux pour multinationales sont situés dans les zones Amérique (Porto Rico, Panama, îles Caïmans, Bermudes) et Asie (Singapour, Hong Kong, Macao).

Ce n'est pas le moindre paradoxe de voir que ce sont des membres de l'Union européenne qui, avant tout, pillent les recettes fiscales de leurs partenaires européens, alors que les budgets nationaux et communautaires sont mis sous pression par l'enchaînement des crises. Aucune fatalité à cela, l'Observatoire européen de la fiscalité rappelant que « l'évasion fiscale n'est pas une loi de la nature, mais un choix politique ».

SHORT NEWS

Männergesundheit: Das Tabu brechen

(tj) - „D'Gesondheet vun de Männer ass en Thema dat méi Opmerksamkeet verdéngt“, schrieb die Gemeinde Steinfort vergangene Woche in der Einladung zu einer Veranstaltung. Um der Frage, inwiefern es sich bei Männergesundheit um ein Tabu handelt, nachzugehen, lädt sie am 8. November um 18.30 Uhr zu einem Rundtischgespräch im Hôpital intercommunal Steinfort. Die Diskussionsteilnehmer*innen – unter anderem der Neurologe Alexandre Bisdorff, die Genetikerin Barbara Klink und der Facharzt im Bereich Altersmedizin Alexandre Melchior – sprechen über die Herausforderungen, die sich in puncto Gesundheit für Männer stellen und legen dar, wie proaktiv auf diese reagiert werden kann. Auch die Beratungsstelle InfoMann nimmt den diesjährigen Weltmännertag zum Anlass für eine Veranstaltung im Centre culturel de Bonnevoie: Am 11. November ist dort um 15 Uhr ein Screening der Doku „Dans le noir, les hommes pleurent“ (2020) von Sikou Niakate zu sehen. „Ce film explore la masculinité à travers les expériences de Sikou et de quatre autres hommes, offrant un aperçu franc des défis liés à la masculinité“, heißt es in der Einladung zum Event. Für Kinder ist während des Screenings ein Animationsprogramm vorgesehen. Im Anschluss folgt eine Diskussion sowie ein „cocktail dînatoire“. Es ist erwünscht sich über die Mailadresse info@infomann.lu anzumelden.

Législatives 2018 : Daniel Frères acquitté

(fg) – Par deux fois candidat malheureux aux élections législatives sur la liste des pirates dans la circonscription Est, Daniel Frères peut toujours se consoler avec une récente décision du tribunal correctionnel de Luxembourg. L'agent immobilier indépendant a été acquitté de l'accusation d'infraction au financement des partis politiques, pour laquelle il avait comparu mi-octobre aux côtés du gérant de Boulevard Presse, qui publie notamment le tabloid Luxprivat. Les deux hommes et la maison d'édition étaient poursuivis pour la diffusion gratuite, en amont des législatives de 2018, d'un numéro spécial du magazine Wow, consacré à la circonscription Est. Plusieurs pages y appelaient à voter pour le parti pirate et son candidat Daniel Frères. Cette publicité électorale n'avait pas été facturée, selon l'accusation, ce qui constitue une infraction au financement des partis politiques. Devant le tribunal, Daniel Frères a affirmé avoir découvert cette publicité à la lecture du magazine, sans en avoir été préalablement averti. Le gérant de Boulevard Presse a, au contraire, soutenu qu'il avait présenté lesdites pages au candidat, qui aurait ensuite participé à la distribution du magazine dans les boîtes aux lettres. Les juges n'ont pas retenu cette version et ont acquitté Daniel Frères, par ailleurs conseiller communal à Remich et président de l'association de protection des animaux Give Us A Voice. Boulevard Presse a, pour sa part, été condamné au paiement d'une amende de 5.000 euros et son gérant à 2.000 euros. La décision peut faire l'objet d'un appel.

Petition: Eine Chance für den Wolf

(lm) – Der Widerstand gegen den Wolf wächst in vielen Gegenden Europas, hält die NGO Feral Luxembourg in ihrer Begründung für eine Unterschriftenaktion auf der Plattform openpetition.eu fest. Unter dem Titel „Eine Chance für den Wolf und die natürlichen Ökosysteme!“ wird Luxemburgs Regierung aufgefordert, für das Thema zu sensibilisieren und „Maßnahmen zu ergreifen, die einen besseren Schutz von Wildtieren und ihrer natürlichen Lebensräume garantieren“. Außerdem soll sie sich, gemeinsam mit den nationalen Europaabgeordneten, dafür einsetzen, „dass der Wolf auch weiterhin europaweit geschützt ist, und das Abschießen einzelner Tiere nur in wohlgegründeten Einzelfällen möglich ist“. Die Sorge ist begründet, hat doch „die Vorsitzende der Europäischen Kommission, Ursula von der Leyen, die Mitgliedstaaten aufgefordert, Ausnahmeregelungen, die in der Habitat-Richtlinie vorgesehen sind, auszunutzen“, so der Begründungstext. Damit reagiere sie „auf einen Entschluss des Europaparlaments von November 2022, der darauf abzielt, den Schutzstatus des Wolfs zu hinterfragen und seinen Abschuss zu erleichtern“. In den Augen der Petitionär*innen hingegen „ist es nicht legitim, Tiere, die versuchen, sich ihren natürlichen Lebensraum zurückzuerobern oder einen Platz in unserer zivilisierten Welt zu finden, einfach abzuknallen“. Eine Rückkehr des Wolfs könnte sogar „positive Auswirkungen auf die Biodiversität haben“, wie das Beispiel des Yellowstone-Parks zeige.